



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ D'APPLICATION

Mise à jour: 13 mai 2018

Date : 13-15 et 17 mai 2018

Lieu : Bangkok, Thaïlande

Site: Windsor Suites and Convention Hotel

Horaire : 9 h - 17 h tous les jours

Président : Mr Hosea Gonza Mbilinyi, **Vice-président :** Ms Anne-France Mattlet

1. OUVERTURE DE LA SESSION (Président)

2. ADMISSION DES OBSERVATEURS (Président)

Conformément à l'Article VII de l'Accord portant création de la CTOI: 'Observateurs', et la Règle XIII: 'Participation d'observateurs' du règlement intérieur de la CTOI, la liste des Observateurs présents, OAA, membres et membres associés de l'OAA, organisations inter-gouvernementales, organisations non gouvernementales, consultants et experts sera présenté par la président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION (Président)

- 2.1. IOTC-2018-CoC15-01a: Ordre du jour provisoire.
- 2.2. IOTC-2018-CoC15-01b: Ordre du jour provisoire annoté.
- 2.3. IOTC-2018-CoC15-02: Liste provisoire des documents.

4. EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE LA CTOI (Président/Secrétariat)

- 4.1. IOTC-2018-CoC15-03: Rapport de synthèse sur le niveau d'application, est présenté par le Secrétariat.
- 4.2. IOTC-2018-CoC15-04a: Rapport sur le Programme de transbordements – Rapport du Secrétariat, est présenté par le Secrétariat.
- 4.3. IOTC-2018-CoC15-04b: Résumé du Programme régional d'observateurs de la CTOI en 2017 – Rapport du prestataire, est présenté par le Secrétariat.
- 4.4. IOTC-2018-CoC15-05 Rev1: Statut de mise en œuvre des plans de développements des flottes, est présenté par le Secrétariat.
- 4.5. IOTC-2018-CoC15-06 : Mise en œuvre des obligations de déclarations des captures nominales (Résolution CTOI 16/06)

5. RAPPORTS NATIONAUX SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION – Art X.2 de l'Accord portant création de la CTOI (Président/Secrétariat)

Conformément à l'article X : Mise en œuvre – de l'Accord de la CTOI :

1. Chaque Membre de la Commission veille à ce que soient prises dans le cadre de sa législation nationale les mesures, y compris l'imposition de sanctions appropriées en cas d'infractions, qui peuvent être nécessaires pour donner effet aux dispositions du présent accord et mettre en œuvre les mesures de conservation et d'aménagement devenues contraignantes en vertu du paragraphe 1 de l'article IX.

2. Chaque Membre de la Commission communique un exposé annuel des mesures qu'il a prises conformément au paragraphe 1 ci-dessus. Cet exposé est adressé au Secrétaire de la Commission au plus tard 60 jours avant la date de la session ordinaire suivante de la Commission

- 5.1 IOTC-2018-CoC15-IR01 – 33: Rapport de mise en œuvre pour l'année 2017, est présenté par le Secrétariat. L'examen des rapports de mise en œuvre individuels des CPC sera réalisé en parallèle sous le point 6 de l'agenda.

6. EXAMEN DES RAPPORTS D'APPLICATION DE CHAQUE PAYS ET IDENTIFICATION DES PROBLEMES RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MCG DE LA CTOI– Appendice V Règlement Intérieur de la CTOI (Président/Secrétariat)

- 6.1. IOTC-2018-CoC15-CR01 – 33: Revue des Rapports d'application des CPC pour les Mesures de conservation et de gestion de la CTOI.
- 6.2. IOTC-2018-CoC15-FL01 – 33: Réponses aux lettres de commentaires émissent en 2017.
- 6.2.1 Le rapport d'application de chaque CPC sera présenté par le Secrétariat, particulièrement les aspects de non-application et d'application partielle. Les CPC sont invitées à commenter leur propre rapport d'application (Raisons, défis et actions correctives, etc.) et également commenter les rapports d'application des autres CPC, en considérant les informations fournies dans les rapports de mise en œuvre et les réponses à la lettre de commentaire.
- 6.2.2 Identification des problèmes rencontrés par les CPC dans la mise en œuvre des MCG de la CTOI.
- 6.2.3 Discussions sur la suite à donner au processus actuel d'évaluation de l'application et proposition pour faire évoluer l'Annexe V du Règlement de la CTOI – les termes de références du Comité d'application. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires sur le processus actuel et l'Union Européenne est invitée à présenter une proposition.

7 EXAMEN DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE PÊCHE ILLICITE DANS LA ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI. (Président/Secrétariat)

- 7.1. IOTC-2018-CoC15–08a: Informations complémentaires pour les discussions du point 7 de l'ordre du jour du Comité d'Application. Les cas d'activités de pêche illicite pendant la période intersession sont présentés par le Secrétariat et les CPC concernées sont invitées à fournir des informations complémentaires et des commentaires. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires et/ou des propositions sur les cas listés dans le document.
- 7.2. IOTC-2018-CoC15-8b Rev2: Rapport de synthèse sur les infractions présumées observées dans le cadre du Programme régional d'observateurs (ROP), est présenté par le Secrétariat. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires sur les résultats des enquêtes fournis par les flottes concernées.
- 7.3. IOTC-2018-CoC15–08b Add1: Identification d'infractions répétées potentielles au titre du Programme Régional d'Observateurs, est présenté par le Secrétariat. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires sur les navires listés dans ce document.
- 7.4. IOTC-2018-CoC15-08c: Signalement des navires en transit dans les eaux du RU (TOM) pour infractions potentielles aux mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Le Royaume-Uni (TOM) est invité à présenter le document. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires/observations sur le document.

8 EXAMEN DE LA LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN ET DES INFORMATIONS SOUMISES PAR LES CPC RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE PÊCHE ILLICITE DANS LA ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI – RESOLUTION11/03 (Président/Secrétariat)

- 8.1. IOTC-2018-CoC15–09: Concernant la liste Provisoire des navires INN de la CTOI.

- 8.1.1. L'Inde est invitée à présenter les cas pour retirer les 10 navires Indien de la liste INN et les CPC sont invités à fournir des commentaires, observations et recommandations.
- 8.1.2. L'Union Européenne est invitée à présenter le cas pour inclure le navire transporteur RENOWN REEFER, sur la liste provisoire des navires INN de la CTOI et l'Etat du pavillon, le Honduras, et les CPC sont invités à fournir des commentaires, observations et recommandations.
- 8.1.3. L'Union Européenne est invitée à présenter le cas pour inclure les quatre navires, CHAICHANACHOKE 8, CHAINAVEE 54, CHAINAVEE 55 et SUPPHERMNAVEE 21, sur la liste provisoire des navires INN de la CTOI et les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations et recommandations.

Selon le paragraphe 17 de la Résolution CTOI 17/03, le Comité d'application de la CTOI [...] recommandera à la Commission quels navires doivent être éventuellement ajoutés à ou retirés de la Liste des navires INN.

Selon le paragraphe 13 de la Résolution CTOI 17/03, si le Comité d'application de la CTOI considère que les documents fournis établissent qu'un navire a conduit des activités de pêche INN, il inscrira ce navire dans la Liste provisoire des navires INN.

9 EXAMEN DES PLANS DE GESTION DES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSON (DCP) (Président/Secrétariat)

- 9.1 IOTC-2018-CoC15-10: Résumé de l'application des plans de gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCPD), est présenté par le Secrétariat. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur ce document.

10 MISE À JOUR SUR LES PROGRÈS RELATIFS À L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES (Président/Secrétariat)

- 10.1 IOTC-2018-CoC15-07: Mise à jour des progrès concernant l'évaluation des performances (Résolution 16/03 – sur le suivi des progrès des performances), est présenté par le Secrétariat. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur ce document.

11 EXAMEN DES PROBLEMES D'APPLICATION NON RESOLUS DU CdA14 ET DE LA 21^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION (Président/Secrétariat)

- 11.1 IOTC-2018-CoC15-12 - Mise en œuvre des recommandations relatives au comité d'application, est présentée par le Secrétariat. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur ce document.

12 ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES MISE EN ŒUVRE PAR LE SECRETARIAT EN APPUI AUX CPC (Secrétariat)

- 12.1 IOTC-2018-CoC15-11: Rapport de synthèse sur les activités de renforcement des capacités. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur ce document.

13 RAPPORTS DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE L'ATELIER CONCERNANT L'APPLICATION (Président/Président du GTMOMCG/secrétariat)

- 13.1. IOTC-2018-WPICMM01-R et IOTC-2018-WPICMM01-Work Plan – Le président du GTMOMCG est invité à présenter un résumé de la première réunion du GTMOMCG, le plan de travail du groupe de travail pour la période 2018 – 2022 et les recommandations de la première réunion du groupe de travail. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur la première réunion du GTMOMCG, le plan de travail et les recommandations.
- 13.2. IOTC-2018-eMARIS-R – le rapport de l'atelier de consultation et validation du développement d'un system d'information électronique de suivi des déclarations est présenté par la Secrétariat. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur les recommandations de l'atelier.

14 EXAMEN DES DEMANDES D'ACCESSION AU STATUT DE PARTIE COOPÉRANTE NON-CONTRACTANTE (Président)

- 14.1. IOTC-2018-CoC15– CNCP01: La demande de statut de Partie coopérante non-Contractante du Bangladesh est présentée par le Secrétariat. Le Bangladesh est invité à présenter sa demande de statut de Partie coopérante non-Contractante. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur la demande du Bangladesh.
- 14.2. IOTC-2018-CoC15– CNCP02 : Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante de Curacao est présentée par le Secrétariat. Le Curacao est invité à présenter sa demande de statut de Partie coopérante non-Contractante. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur la demande du Curacao.
- 14.3. IOTC-2018-CoC15– CNCP03 : Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante du Libéria est présentée par le Secrétariat. Le Libéria est invité à présenter sa demande de statut de Partie coopérante non-Contractante. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur la demande du Libéria.
- 14.4. IOTC-2018-CoC15– CNCP04 : Demande de statut de Partie coopérante non-Contractante du Sénégal est présentée par le Secrétariat. Le Sénégal est invité à présenter sa demande de statut de Partie coopérante non-Contractante. Les CPC sont invitées à fournir des commentaires, observations sur la demande du Sénégal.

15 AUTRES QUESTIONS (Président)

- 15.1. Date et lieu de la 16^{ième} et 17^{ième} sessions du Comité d'Application.

16 ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU COMITÉ D'APPLICATION (Président/CPC)**17 ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUINZIEME SESSION DU COMITÉ D'APPLICATION** (Président)